

Evaluation du bachelier en Ergothérapie 2012-2013

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE

Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL)

Comité des experts :

Mme Marie-Laure KAISER, présidente
Mme Maria Manuela ALVES FERREIRA, Mme Sylvie MEYER,
M. Frédéric MORESTIN, M. Jean WATY, experts

3 juillet 2013

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2012-2013 à l'évaluation du bachelier en Ergothérapie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 18 et 19 mars 2013 la Haute Ecole de la Province de Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des directions concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Les recommandations émises par le comité des experts se retrouvent en italique et numérotées dans le corps du texte.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

La Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) appartient au réseau du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) et résulte de la fusion de trois Hautes Ecoles provinciales en 2007. Elle se compose de six catégories de type court (agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique) et d'un enseignement de type long proposé dans les catégories paramédicale (master en Kinésithérapie), technique (master Ingénieurs industriels et master en alternance en Gestion de production), sociale (master en codiplomation en Ingénierie et action sociales) et économique (master en alternance en Gestion des services généraux). Relevant de la catégorie paramédicale, le bachelier en Ergothérapie se donne sur le site du Quai du Barbou, à Liège.

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 Selon le comité des experts, le programme est cohérent et optimal compte tenu des contraintes de la grille horaire qui impose des matières qui ne sont plus enseignées au niveau international. En effet, les connaissances actuelles et incontournables en ergothérapie sont enseignées. De plus, le comité des experts estime que le programme correspond à un niveau de formation 6 tel qu'il est défini par le cadre européen de certifications¹ car les syllabi et les différentes réflexions lors des entretiens ont permis de constater que les cours sont rigoureux et de bon niveau et que la capacité réflexive des étudiantes est stimulée de manière optimale.
- 2 Le référentiel de compétences est en cours d'intégration et amène notamment à une réflexion intéressante sur le choix de modalités pédagogiques en fonction des compétences visées. Les objectifs de formation, décrits de manière précise, sont traduits en acquis de formation. Le programme de formation n'est pas encore modularisé. *Le comité des experts relève l'excellent travail et encourage l'intégration du référentiel de compétences dans les critères d'évaluation des stages et des TFE et la modularisation de la formation (Recommandation 1).*
- 3 Le comité des experts a constaté que le développement de la pratique probante ne constitue pas un objectif de formation et que les étudiants ne l'intégraient que peu dans leur pratique de stage. *Le comité des experts propose qu'un objectif amenant les étudiants à intégrer la pratique basée sur les preuves scientifiques dans leur raisonnement clinique soit renforcé (Recommandation 2).*
- 4 L'autonomie de l'apprenant est développée dans le cadre de la formation et les étudiants apparaissent habitués à chercher les informations nécessaires à leur pratique. Bien que la pratique réflexive et le raisonnement clinique soient fortement encouragés, ils ne sont pas stimulés de manière optimale car les travaux réalisés par les étudiants (rapports de stage ou études de cas) suivent des règles et des modèles de pratique définis et précis. *Le comité des experts estime que les directives concernant les travaux personnels doivent laisser le choix à l'étudiant d'employer les modèles conceptuels qui conviennent à l'objet traité (Recommandation 3).*
- 5 Enfin, le comité des experts note positivement qu'un cours d'anglais scientifique sur deux ans est dispensé.

Cohérence du programme et supports de cours

- 6 La consécution des enseignements repose sur une progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent.
- 7 L'enseignement du paradigme contemporain est développé et les changements contextuels ont été anticipés dans la formation.
- 8 Les syllabi, dont la forme est harmonisée, sont de bon niveau académique. Les références sont présentes de manière systématique et sont actualisées. Les syllabi peuvent être commandés sous format papier ou sont disponibles sous format informatique. Le comité des experts reconnaît l'important effort pour la création de syllabi uniformes.

¹ « Cadre de certifications de l'enseignement supérieur : niveaux, descripteurs et grades reconnus en Communauté française », in : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25784> (consulté le 6 mai 2013)

- 9 Les fiches ECTS sont complètes. Elles ne figurent pas dans les syllabi mais sont accessibles sur l'école virtuelle. Le comité des experts a relevé que les buts du système ECTS ne semblent pas explicités de manière approfondie aux étudiants. *Le comité des experts recommande que la part de travail personnel de l'étudiant soit précisée afin de respecter le décret qui situe la valeur d'un ECTS à 30 heures (Recommandation 4).*

Evaluation : planification et modalités

- 10 Les évaluations sont planifiées deux fois par an. Selon les étudiants, la charge de travail est trop importante et un déséquilibre entre les sessions d'examens existe avec un nombre plus important d'examens au deuxième semestre qu'au premier. *Le comité des experts suggère que la charge de travail soit réévaluée au moyen des ECTS notamment et que la charge de travail soit répartie de manière égale entre les deux sessions d'examens (Recommandation 5).*
- 11 Le comité des experts relève positivement que les modalités d'évaluation intègrent la perspective des compétences.

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 12 Les informations concernant l'inscription, le déroulement de la formation et des stages ainsi que des modalités d'évaluation semblent être dispensées de manière claire.
- 13 L'accompagnement pédagogique est important et la communication entre l'équipe enseignante et les étudiants est jugée performante par le comité des experts. En effet, les informations circulent entre les différents acteurs et les boucles de rétroaction sont rapides.
- 14 Un service d'aide à la réussite offre des prestations variées et originales telles que des vidéos pour la méthodologie de travail ou des entretiens motivationnels. Une semaine de cours préparatoires est organisée avant la rentrée académique.

Stages - travail de fin d'étude (TFE)

- 15 Deux stages de quatre à cinq semaines sont organisés en 2^e année et quatre stages de cinq semaines sont planifiés consécutivement en 3^e année. La planification des stages n'est pas optimale car elle n'offre pas la possibilité aux étudiants d'être sensibilisés à la pratique lors de la première année d'études. De plus, la planification de quatre stages courts qui se suivent en dernière année demande une importante adaptation de la part de l'étudiant. *Le comité des experts recommande de repenser la planification des stages et de diminuer le nombre de stages (Recommandation 6).*
- 16 Le comité des experts a perçu un suivi des stages, par les superviseurs enseignants, conséquent. Les documents relatifs aux stages décrivent de manière précise les conditions et le cadre des stages. Si le comité des experts relève la bonne qualité du guide de stage, il constate que la forme des rapports de stage imposée ne correspond pas à l'ensemble de la diversité des pratiques. En effet, selon le type de cas présenté et le contexte de pratique, une unique forme imposée ne permet pas de rendre compte de la pratique. Le comité des experts estime que la valeur des rapports de stage dans le système de pondération est inadéquate car elle n'a qu'une faible valeur dans l'évaluation finale alors que l'investissement fourni pour sa rédaction est important. Par ailleurs, le comité des experts estime encore que l'attribution du nombre d'heures prestées par dysfonctionnement est inadéquate car ce recensement ne tient pas compte de l'évolution des

pratiques qui ne portent pas toujours sur des dysfonctionnements ou des pathologies mais qui inclut, par exemple, des démarches de prévention ou d'aménagement de l'environnement. *Le comité des experts recommande de repenser la valeur de l'évaluation des rapports de stage par rapport aux autres évaluations du stage et d'abandonner le recensement du nombre d'heures réalisées par dysfonctionnement (Recommandation 7).*

- 17 Les objectifs du TFE sont mentionnés de manière précise et le guide du TFE donne des informations précises. Le comité des experts, au vu des échantillons consultés, estime que dans l'ensemble, le niveau des TFE est bon, notamment sur le plan théorique. Le comité des experts estime en revanche qu'un effort devrait être encore réalisé au niveau méthodologique. Les modalités de choix du TFE engendrent de fréquents reports du début de la réalisation du TFE et doivent être repensées. En effet, seul l'étudiant est amené à proposer des sujets de TFE. Or, les TFE ne nécessitant pas une récolte de données de terrain devrait être encouragés. *Le comité des experts encourage la section à poursuivre le travail accompli ainsi qu'à proposer à l'étudiant des sujets de TFE et d'instaurer une bourse aux TFE (Recommandation 8).*

CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

- 1 La politique de gestion des ressources humaines est cohérente, même si le système de promotion ne semble pas défini clairement. Le travail en équipe pluridisciplinaire est conséquent, le personnel administratif et technique est bien intégré dans la mission de formation. Le comité des experts estime en outre que les ressources humaines attribuées au programme d'ergothérapie semblent suffisantes pour assumer les missions de formation. Néanmoins, pour la recherche appliquée, *le comité des experts estime que des ressources supplémentaires nécessitent d'être allouées afin de renforcer les compétences en recherche et en anglais scientifique des enseignants (Recommandation 9)*.
- 2 Concernant les ressources matérielles, les locaux vétustes ne correspondent que partiellement aux besoins de la formation. Le wifi sera installé prochainement permettant ainsi de combler une lacune.
- 3 L'école virtuelle semble fonctionnelle et opérationnelle et constitue un moyen de communication et de transmission pour les syllabi.
- 4 Le comité des experts remarque qu'un effort important pour la documentation en ergothérapie a été réalisé. La bibliothèque offre cependant peu d'accès pour consulter des revues scientifiques en ligne. *Le comité des experts recommande par conséquent de renforcer le budget de la bibliothèque afin de permettre une meilleure offre documentaire. Le comité des experts suggère également de mutualiser les ressources bibliothécaires avec celles d'autres établissements d'enseignement supérieur (Recommandation 10)*.

CHAP 3 : Les relations extérieures et le service à la collectivité

- 1 La mobilité étudiante est faible et le nombre d'accords Erasmus est insuffisant. La mobilité enseignante est présente en termes de participation à des congrès. La politique internationale est insuffisamment développée. *Le comité des experts recommande de poursuivre les développements dans ce domaine ; favoriser la mobilité étudiante ; soutenir la mobilité des enseignants pour des enseignements, du perfectionnement, des congrès en tant qu'orateurs (Recommandation 12).*
- 2 Le comité des experts a perçu des rapports étroits avec les milieux professionnels. Les partenariats au niveau local ne sont présents qu'en termes de mise à disposition de locaux. *Les services à la collectivité pourraient être développés de manière plus importante (Recommandation 13).*

CHAP 4 : La démarche qualité, la gouvernance et la stratégie

La démarche qualité est pilotée par la direction et elle est ensuite assumée par la coordination qualité de la section ergothérapie et la coordination de section. La démarche est participative. La démarche d'évaluation de la qualité est basée sur la gestion des processus clés, par des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires et par l'établissement d'indicateurs. La boucle de rétroaction est performante. Toutefois, l'ensemble des indicateurs qualité n'est pas finalisé.

Conclusion

Le comité des experts relève un bon niveau de formation et une dynamique très prometteuse de l'équipe enseignante. La gestion de cette haute école favorise les partenariats et les initiatives personnelles. Les enseignants suivent le développement de l'ergothérapie que ce soit au niveau théorique ou de celui des pratiques. Les coordinations et les enseignants se donnent les moyens de développer les relations internationales.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Démarche qualité performante⇒ Gestion des ressources humaines cohérente⇒ Programme cohérent basé sur les compétences⇒ Bon niveau académique des cours⇒ Intégration du paradigme contemporain en ergothérapie⇒ Anticipation des changements de pratique socio-sanitaires⇒ Importante supervision pédagogique des étudiants⇒ Bon niveau des TFE	<ul style="list-style-type: none">⇒ Pas d'objectifs de formation visant au développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Charge de travail étudiante trop importante⇒ Planification des stages non optimale⇒ Formation à la recherche lacunaire pour une partie des enseignants⇒ Un accès de revues en lignes restreint

Opportunités et risques

Opportunités

- ⇒ L'abandon de la grille horaire permettrait de développer un programme répondant aux exigences internationales et de le modulariser
- ⇒ La création d'un master interdisciplinaire en sciences de la santé permettrait de développer les compétences en recherche des enseignants et des ergothérapeutes ainsi que le développement de la pratique en ergothérapie
- ⇒ La mutualisation des ressources des bibliothèques avec celles d'autres établissements d'enseignement supérieur permettrait d'optimiser la gestion de ces ressources et offrirait un accès plus large aux revues en ligne
- ⇒ Le développement des pratiques engendre la création de nouveaux postes en ergothérapie, dès lors un besoin accru de formation d'ergothérapeutes belges ou résidant en Belgique est requis

Risques

- ⇒ Le maintien de la grille horaire contraindrait à des contenus en partie dépassés et à une conception de programme obsolète
- ⇒ Une éventuelle décision négative de la part des instances politiques concernant la création d'un master interdisciplinaire en sciences de la santé limiterait les possibilités de développement de la profession et de la recherche en ergothérapie
- ⇒ L'ouverture de dix écoles d'ergothérapie en France pourrait diminuer le nombre d'étudiants français

Recommandations

- ⇒ Former les étudiants à une pratique basée sur les preuves scientifiques
- ⇒ Encourager le développement de projets de recherche menés par les enseignants
- ⇒ Renforcer l'accès aux revues en ligne

Droit de réponse de l'établissement évalué

Nous tenons à remercier le jury d'experts qui a fait de cette évaluation un moment d'échange constructif et chaleureux.

L'ensemble des recommandations émises rejoint nos constats issus de l'évaluation interne.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

T. BASTIANELLI


Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

LACROIX Nathalie


Nom et signature du (de la ou des) Directeur(-trice)(s) de catégorie

MARIA-ISABEL INFANTELS


¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.